

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2530

présenté par

Mme Valérie Beauvais, Mme Audibert, M. Pierre-Henri Dumont, M. Hetzel, M. Jean-Pierre Vigier, M. Ramadier, Mme Kuster, M. Kamardine, M. Therry, M. Vatin, M. Sermier, Mme Trastour-Isnart, Mme Meunier, M. Pauget, Mme Bazin-Malgras, M. Emmanuel Maquet, Mme Louwagie, M. Benassaya, M. Door, Mme Dalloz, M. de la Verpillière, M. Cinieri, Mme Corneloup, Mme Bonnivard, Mme Bouchet Bellecourt et M. Jean-Claude Bouchet

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 65, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.